



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite aux convocations qui lui ont été faites et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date des convocations : 08 et 10/12/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés : Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

### DELIBERATION N° 2020-32 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

*Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :*

#### Introduction :

*Monsieur le Maire prend la parole :*

« Bonsoir à toutes et à tous ! Pour rappel, cette séance est diffusée en direct sur le Facebook de la Commune de Gruson, en espérant que cette fois-ci le son sera meilleur. N'hésitez pas à nous laisser des commentaires si ce n'est pas le cas, nous essaierons de rectifier.

La séance du Conseil Municipal de ce soir est organisée à huis clos pour une raison évidente de sécurité sanitaire.

Nous pouvons débiter la séance. Je constate que Jacques DURIEU est absent et a donné procuration à Aimé DUQUENNE, qui n'est pas encore arrivé ; mais il ne devrait pas tarder.

Pour commencer, il nous faut nommer la ou le secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? (*Madame DAZIN lève la main*) Mélanie ! Mélanie DAZIN est donc nommée secrétaire de séance.

Délibération 2020-20 : Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020. Vous avez tous reçu le procès-verbal par voie postale notamment ; avez-vous donc des remarques à formuler ou des modifications à apporter à ce procès-verbal. Non ? Très bien, nous allons alors passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 13 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

Délibération 2020-21 : Nous allons passer au point deux : la délibération 21. Il s'agit du rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public métropolitain de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport a été adopté par le Conseil Métropolitain en séance du 11 octobre 2019 après interrogation de la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux. Vous avez tous reçu le rapport en question ainsi que sa synthèse que je vais commenter. Nous pouvons y lire que l'eau est tarifée en moyenne à 3,91 € le m<sup>3</sup> et que la MEL a facturé environ 35 millions de m<sup>3</sup> en 2018 aux abonnés domestiques. Nous pouvons également y noter que des actions éco solidaires ont été mises en place, notamment à travers la mise à disposition des chèques eau destinés aux plus démunis, démarche associée à une sensibilisation de la maîtrise de l'eau de consommation. Nous pouvons également relever dans cette synthèse les événements majeurs ayant marqué 2018, page 16 par exemple : inauguration de la Maison mobile de l'eau à Wervicq en septembre 2018 ; validation par le Conseil Métropolitain du contrat d'objectifs et de performance entre la MEL et Sourcéo ; nouvelle amélioration du dispositif d'accompagnement des usagers avec l'octroi d'une dotation complémentaire annuelle aux chèques eau de 30% ; ILEO, le distributeur d'eau a obtenu la certification ISO 22 000 pour la sécurité alimentaire, la certification OHSAS 18 001 pour la maîtrise de la sécurité ainsi que le Label Engagé RSE ISO 26 000 pour sa responsabilité sociale.

Ce rapport vous a donc été présenté afin que vous en preniez simplement connaissance. Il n'y a pas de vote sur cette délibération qui est une délibération d'information.

Délibération 2020-22 : Le point suivant de l'ordre du jour n'implique pas, là encore, de vote. Il s'agit également d'une délibération d'information mais concernant ici le rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public métropolitain de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport a été également adopté par le Conseil

Métropolitain en séance du 11 octobre 2019 après interrogation de la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux. Je vais laisser la parole à Thierry MASQUELIER, qui va nous exposer le contenu de ce rapport ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Bonsoir à tous ! Concernant le rapport de synthèse annuel sur la prévention des déchets, il faut d'abord savoir que la Métropole Européenne de Lille dispose d'une double compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. (**Problème de micro**). Le nombre d'habitants collectés par la Métropole est de 1.156.326 habitants, c'est assez précis. Ce rapport étant fait en 2018, il n'y avait pas à l'époque la Communauté de Communes de la Haute-Deûle qui a rejoint la MEL depuis.

Il a été collecté 651.080 tonnes, ce qui représente 563 kilos par an et par habitant, dont 351 kilos par an et par habitant d'ordures ménagères et 155 kilos par an et par habitant d'encombrants, donc de déchets volumineux. Je vous donne ces chiffres par an et par habitant car je trouve qu'ils parlent plus. Ce qu'il faut retenir, c'est donc que l'on produit chacun 563 kilos de déchets par an sur la Métropole. La moyenne en France est de 568 kilos par an et par habitant, chiffre publié par l'ADEME ; nous sommes donc réellement dans la moyenne nationale.

La Métropole Européenne de Lille dispose de plusieurs outils de traitement : deux centres de valorisation (un centre de valorisation organique et un centre de valorisation énergétique, j'y reviendrai après), douze déchetteries fixes et 23 déchetteries mobiles sur l'ensemble du territoire de la Métropole, deux centres de tris et deux garages de véhicules de collectes.

Dans la collecte, les choses qui nous intéressent le plus c'est la pré collecte, c'est-à-dire les bacs (le reste on en a pas à Gruson), les bio déchets des cantines et des administrations (on en a pas encore mais c'est quelque chose sur lequel on va réfléchir), la collecte des déchets diffus spécifiques (c'est la camionnette qui vient sur notre parking une fois par mois), la collecte par benne de grande capacité (on l'a en ce moment avec la benne des déchets végétaux), la résorption des dépôts sauvages (la MEL intervient aussi pour collecter les dépôts sauvages le cas échéant), et la collecte des encombrants sur rendez-vous que vous connaissez à Gruson et qui est aussi en fonctionnement : ça représente quand même 94.365 appels sur un an.

Concernant les actions de prévention qui sont menées par la Métropole, il y a : le compostage individuel et collectif (une nouvelle mesure doit être lancée pour des mises à disposition de composteurs individuels (**Monsieur DUQUENNE arrive en cours de séance**)), même si sur ce sujet des mesures ont déjà été engagées. Il y a aussi l'opération « La Famille Zéro déchet », portée par la MEL ; cette opération a regroupé, pendant six mois, 340 familles environ qui se sont inscrits dans cette démarche, qui a entraîné 37% de réduction réelle des déchets. Il y a également, pour ce qui nous intéresse, les « repair café » ; nous allons nous appuyer sur la MEL pour essayer de développer un repair café à Gruson, dans quelques temps lorsque nous aurons des locaux accessibles.

Je reviens à la valorisation et aux outils de traitement des déchets. Nous avons deux centres de tris qui sont installés à Halluin et à Lille ; l'un avec une capacité de 100.000 tonne et l'autre de 60.000 tonne. Ce qui est à retenir : le taux de valorisation globale de ces centres de tris est de 80%, ce qui veut dire que dans ce qui rentre dans les centres de tris, donc qui est déjà pré trié par les habitants, on va en revaloriser 80%. C'est important car c'est un bon taux de valorisation en France ; c'est dans la moyenne. Ce qui veut dire que nous avons quand même 20%, soit de choses que nous n'arrivons pas à capter, soit d'erreurs de tris plus ou moins volontaires par les habitants.

Concernant le centre de valorisation organique : comme son nom l'indique, il a vocation à traiter l'ensemble des déchets végétaux. Sur la Métropole Européenne de Lille, on voit que sur sa capacité de 108.600 tonnes, seules 77.000 tonnes ont été reçues. Il est donc surdimensionné et en plus, il a été en panne de nombreuses fois ; ainsi, pratiquement la moitié des tonnages reçus a dû être détourné en 2018. Depuis, je pense que les choses se sont améliorées ; il y a même eu un changement de prestataire pour l'exploitation. Les choses s'améliorent, mais ce centre de valorisation organique a posé en 2018 de nombreux problèmes à la Métropole Européenne de Lille.

Concernant le centre de valorisation énergétique, c'est-à-dire un incinérateur : il est quasiment à 100% de sa capacité puisque sur ses 350.000 tonnes de capacité, il a traité 347.000 tonnes en 2018. L'incinérateur c'est aussi la production d'énergie à partir des fours.

Sur les flux et les indicateurs, page 8 de la synthèse, vous pouvez voir que sur l'ensemble des tonnages reçus par la MEL, nous sommes en diminution depuis 2014 : nous étions à 68.000 tonnes en 2014, pour 65.000 tonnes en 2018. Il y a quand même une prise de conscience entre 2014 et 2018 de la nécessité de réduire ses déchets ; le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas. Vous avez en dessous les petits cercles où l'on voit bien qu'on a encore 50% de déchets qui partent à l'incinérateur et 48% de déchets qui partent au centre de tris sur l'ensemble.

Vous avez un petit schéma avec la poubelle en dessous, qui vous permet de voir la composition d'une poubelle moyenne, après analyse faite, et les actions que nous pouvons menées ; il y a donc en évidence : 27% de déchets résiduels, ce sont les déchets qu'il faut absolument réduire car on ne peut pas les valoriser ; 9% d'autres plastiques recyclables ; et le gaspillage alimentaire qui représente 3% de notre poubelle. Nous avons tous un rôle à jouer afin de diminuer ces pourcentages.

Concernant l'évolution du gisement par flux, il n'y a pas de grosse variation mais plutôt une constance globale des évolutions entre les ordures ménagères et ce qui est recyclable.

J'ai préféré vous parler de l'évolution des tonnages sur la page 10 où l'on voit très bien que les déchets recyclables, c'est-à-dire les bios déchets, et les déchets recyclables représentent 33% de nos déchets globaux. Aujourd'hui en France, nous sommes plutôt à 37%. On a quand même une marge de progression à avoir sur ces déchets recyclables au sein de la Métropole

Européenne de Lille pour avancer vers une diminution de nos déchets résiduels et une augmentation de nos déchets recyclables, par un meilleur tri.

L'objectif qui a été fixé aujourd'hui est de 55% de déchets recyclés, nous ne sommes qu'à 33% en 2018 ; et 10% de réduction des déchets non recyclables. Ce sont des objectifs qui ont été fixés par les dernières réunions ministérielles sur les déchets.

En 2018, l'ensemble des déchets recyclables et non recyclables représentait avec les bios déchets 406.446 tonnes. Les gisements des déchetteries sont stables d'une année à l'autre : les déchetteries sont importantes dans le dispositif car ce sont les plus gros centres de tris ; la Métropole porte aujourd'hui son attention sur les déchetteries avec notamment les déchetteries mobiles que vous connaissez notamment à Chéreng.

Sur les coûts, il y a d'abord un constant que l'on peut faire sur ce rapport : c'est qu'il y a plus de recettes que de dépenses. Cela s'explique par le fait que vous avez dans les recettes deux choses : la taxe d'ordures ménagères et les recettes de fonctionnement des entités comme Citéo, Ecosystème et autres qui subventionnent et rétrocèdent à la collectivité les écotaxes que vous payez quand vous achetez des produits. Ils viennent ainsi soutenir l'ensemble de la collecte et la MEL en touche une partie.

En bas, vous avez les différents marchés avec notamment Plastic Omnium, Esterra, Triselec, et autres. A retenir que la collecte en elle-même coûte à la MEL 51 millions d'euros. La collecte des encombrants coûte à elle seule 6,5 millions d'euros. C'est pour cela que dès 2018, ils ont un peu diminué les collectes des encombrants. Il faut quand même se rendre compte ce que cela représente sur un an : 51,2 millions d'euros de coûts pour la MEL rien que pour son marché de collecte avec Esterra.

Les coûts par habitant, page 12, représentent 86 euros par an pour 1.160.000 habitants. Il s'agit de la somme des 45,57 euros pour les ordures ménagères à laquelle il faut ajouter tout ce qui est recyclable et les bios déchets. Retenez donc ce chiffre de 86 euros par an et par habitant.

La collecte des encombrants, par exemple, à elle seule coûte 24 euros par an et par habitant. C'est important les encombrants parce que c'est une collecte qui coûte extrêmement cher à la collectivité, surtout maintenant avec la mise en place de la collecte sur rendez-vous, ça coûte encore plus cher à la tonne collectée, forcément puisque beaucoup de moyens sont engagés.

Pour terminer, sur le métier des déchets, vous avez des coûts totaux et des coûts aidés. Le coût aidé qui est celui qui nous intéresse, le coût total nous importe moins, car il s'agit du coût réel pour chacun d'entre nous et pour la collectivité, est de 114,02 euros en 2018 par habitant pour la totalité des flux collectés avec une répartition comme suit : environ 34% pour le traitement et 45% pour la collecte qui coûte quasiment la moitié du coût total par habitant de la collecte des déchets.

Avez-vous des questions sur ce sujet, qui comme vous l'avez compris me touche particulièrement ? ».

***Monsieur le Maire reprend la parole :***

« Je crois que tu as tout dit Thierry ! Merci pour cet exposé. Nous sentons effectivement que le sujet te tient à cœur et encore merci.

Comme Aimé n'était pas là en début de séance, nous allons repasser au vote la première délibération, c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal. Aimé, tu sais que tu as procuration de Jacques, donc tu as deux votes ! Alors, pour la première délibération, qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

**Délibération 2020-23 :** Nous allons maintenant passer aux affaires scolaires et extrascolaires avec la délibération 23. Suite au dernier centre aéré commun avec Bouvines, qui fut une réussite, nous souhaitons établir un partenariat avec la commune voisine afin de proposer un centre aéré commun pour les périodes de février, Pâques, été et automne ainsi que des mercredis récréatifs. Nous avons établi un projet de convention qui vous a été remis. J'apporte juste une petite modification sur l'article 3 car nous avons rajouté à la phrase « Il est convenu que la Commune de Bouvines s'engage à régler les dépenses de fonctionnement de l'ALSH au prorata du prix de revient supporté par la Commune de Gruson et ceci en rapport avec le nombre d'enfants inscrits à la semaine » les termes suivants : « et conformément au budget tel qu'il est cité dans l'article 1 ». Je vous demande donc de répondre favorablement à la demande de la commune de Bouvines en approuvant les conditions de partenariat de la convention et de m'autoriser à signer cette convention, qui permettra d'être reconnu auprès de la CAF et d'être éligible aux subventions. Avez-vous des questions sur cette convention avec Bouvines ? Non. Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. Merci. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Délibération 2020-24 :** Nous allons passer maintenant aux tarifs. Il s'agit des tarifs que nous allons appliquer pour le centre d'octobre. Je vous propose d'organiser l'accueil de loisirs du 19 au 30 octobre, de 9h à 17h ; avec une prestation de garderie le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30. Afin de bénéficier de la subvention de la CAF, les tarifs doivent être fixés en fonction du quotient familial aussi bien pour les enfants de Gruson-Bouvines que pour les extérieurs. Pour les grusonnois-bouvinois, nous nous sommes basés sur les tarifs du centre aéré de cet été, à part pour les deux premières tranches que nous avons réduites de cinq euros à la demande de Bouvines. Pour les extérieurs, les tarifs restent inchangés à ceux de cet été. Avez-vous des questions sur ces tarifs ? Non. Je vous propose donc de voter ces tarifs. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

**Délibération 2020-25 :** Pour ce qui est maintenant de l'encadrement : les effectifs et rémunérations ; en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID, que nous connaissons tous, il est nécessaire de créer des postes selon les contraintes sanitaires notamment. Je vous propose, pour le centre d'octobre, de recruter 4 animateurs non diplômés, 5

animateurs titulaires du BAFA, 1 directeur-adjoint et 1 directeur. Il s'agit là, bien sûr, d'un effectif maximal envisagé mais qui sera en adéquation avec le nombre d'enfants inscrits. Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci

**Délibération 2020-26 :** Nous allons passer maintenant à la sécurité-citoyenneté avec le point 26 sur la prévention de la délinquance.

La Ville de Gruson souhaiterait s'inscrire dans une démarche de participation citoyenne. Même si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'Etat, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et des règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité de l'Etat ainsi que l'action d'une posture de vigilance face à des événements ou à des comportements inhabituels.

Le travail effectué quotidiennement par les policiers et les gendarmes a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale mobilisant notamment les élus et la population afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance et de développer ainsi une vigilance citoyenne. Le dispositif de participation citoyenne vient ainsi renforcer le lien entre les élus, la population et les forces de sécurité de l'Etat, et s'inscrit pleinement dans cette logique de partenariat et de proximité. Cette démarche vise à développer auprès des habitants une culture de la prévention et de la délinquance, à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population, et enfin à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Afin que cette démarche soit parfaitement comprise de l'Assemblée, je vous propose de visionner une vidéo transmise par la gendarmerie de Baisieux. (*Visionnage de la vidéo*).

Je vous précise qu'il s'agit là d'une première étape dans la mise en place de ce dispositif. Je vous propose d'inscrire officiellement la commune de Gruson dans le dispositif « participation citoyenne » et de signer le protocole avec la Préfecture du Nord et la gendarmerie. Vous avez eu le protocole en pièce jointe. Avez-vous des questions sur cette « participation citoyenne » ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? 1 personne (Jacques DURIEU). Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est approuvée à la majorité.

**Délibération 2020-27 :** Nous allons passer maintenant à la délibération 27. Nous devons désigner un membre pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Cette délibération fait suite à l'adoption en Conseil Métropolitain du 9 juillet 2020 portant création entre la MEL et ses communes membres d'une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, ou CLETC, a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité ayant optées pour la fiscalité professionnelle unique. Je reconnais que ceci n'est pas simple. Cette commission contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la Métropole pour une transparence et une neutralité des données financières.

Je vous propose de désigner comme représentant de notre Conseil, Philippe SIMOENS. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Nous allons tout de même procéder au vote à bulletin secret : (*Les bulletins de vote circulent*) vous mettez soit Philippe, soit un blanc (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). Nous allons procéder au dépouillement.

(*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 15 voix pour Philippe SIMOENS. Philippe SIMOENS est donc nommé représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

**Délibération 2020-28 :** Nous allons passer à la délibération suivante concernant la Commission Communale des Impôts Directs ou CCID et la désignation de ses membres. Je vous rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Elle est ainsi appelée à formuler son avis d'une part, sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation et d'autre part, sur les modifications des valeurs locatives consécutives au changement affectant les propriétés bâties et non bâties de la Commune. Dans les communes de 2000 habitants ou moins, la CCID est composée de 7 membres : Le Maire ou son Adjoint Délégué qui est Président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Aux termes de l'article 1650-2 du Code précité, les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de contribuables doit correspondre aux conditions exigées par le CGI, à savoir : être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission, et être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la Commune. La liste dressée par le Conseil Municipal doit donc comporter 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. Le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera ainsi 6 titulaires et 6 suppléants parmi les noms proposés. Je vous soumetts donc une liste de 24 commissaires. Isabelle, Aimé et Jacques veulent-ils faire partis de cette commission ? Tous les 3 ? Très bien. Je vous informe que l'ordre n'a pas d'importance puisque la liste finale sera tirée au sort par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Je vais donc vous énumérer les noms proposés sur la liste. (*Monsieur le Maire procède à la lecture à voix haute de la liste, nom par nom*). Avez-vous des questions sur cette liste ? Non. Je vous

propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

**Délibération 2020-29 :** Nous allons passer aux commissions municipales avec la délibération 29. Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumis. Ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et leur composition doit respecter le principe de représentation proportionnelle. En tant que Maire, je suis le Président en droit de toutes les commissions, et en cas d'absence, les commissions sont convoquées et présidées par un Vice-président qui sera élu lors de la première réunion.

Il appartient tout d'abord au Conseil de décider du nombre de commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chacune d'elle.

Je vous propose donc de créer en parallèle du Conseil d'Administration du CCAS, de la Commission d'Appel d'Offres et de la CCID, 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal. Ces 9 commissions sont classées selon 4 thématiques. La thématique 1 intitulée « Cadre de vie » regroupe les commissions suivantes : Urbanisme et Travaux – Sécurité et Mobilité – et Environnement. La thématique 2 intitulée « Communication » regroupe les commissions : Communication et Numérique – Centre aéré – et Fêtes et Cérémonies. La thématique 3 intitulée « Jeunesse, Associations et Cadre Social » regroupe les commissions suivantes : Âges de la vie et Cantine – Sports, Associations et Culture – et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont les membres ont déjà été désignés par la délibération 2020/018 en date du 30 juin 2020. Et enfin la thématique 4 intitulée « Finances » regroupant les commissions : Finances – la commission d'Appel d'Offres dont les membres ont également été désignés par la délibération 2020/019 en date du 30 juin 2020 – et la Commission Communale des Impôts Directs dont nous venons de dresser la liste des 24 personnes.

Après vous avoir présenté les 9 commissions, je vous propose maintenant que chaque commission comprenne 8 membres maximum ; chaque membre ne pouvant s'inscrire que dans 5 commissions maximum.

Avez-vous des questions ? Non. Je vous demande donc de passer au vote afin d'approuver la création de ces 9 commissions comportant chacune 8 membres maximum, chaque membre ne pouvant s'inscrire à plus de 5 commissions. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

Nous allons passer maintenant à la désignation des membres de chacune des commissions. Je vous rappelle qu'au vu du rejet de la délibération 2020/015 en date du 30 juin 2020 portant sur le mode de désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ou des commissions municipales, les membres seront donc désignés par vote à bulletin secret.

La Loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, il appartient au Conseil Municipal de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'Assemblée délibérante. Je vous propose donc que pour chaque commission, nous ayons recours à un vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et d'attribuer les 8 sièges maximum pour chaque commission en fonction du nombre de listes en présence (**Les bulletins de vote circulent**).

Nous allons commencer par la première commission, la commission Urbanisme et Travaux. Je vous propose pour la première liste qui sera intitulée liste 1, les membres suivants : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? »

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui. Cette liste sera nommée liste 2. J'ai besoin de l'ordre des membres de cette liste ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Jacques, Aimé, Isabelle ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Jacques, Aimé, Isabelle. Liste 1 et liste 2, nous pouvons passer au vote. (**Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote**). (**Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin**) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Je vous épargne le calcul au plus fort reste, nous avons six élus de la liste 1 et deux élus de la liste 2.

Sont élus pour la commission Urbanisme et Travaux : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

Nous allons passer à la deuxième commission, la commission Sécurité et Mobilité. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET et Sabrina WATRELOT. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui la même chose ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**



« Les 3 dans le même ordre. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Comme tout à l'heure, six élus liste 1 et deux élus liste 2.

Sont élus pour la commission Sécurité et Mobilité : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

Troisième commission, la commission Environnement. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui la même chose ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Même ordre. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Environnement : Thierry MASQUELIER, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

La commission Communication et Numérique. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Jacques, Aimé ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, Jacques, Aimé. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Isabelle, Aimé, là on peut vous mettre tous les trois dans la commission. Est-ce que vous voulez être tous les trois dans la commission ?

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Non. Les deux premiers ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Sont donc élus pour la commission Communication et Numérique : Mélanie DAZIN, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU.

La commission Centre aéré. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE et Thibault TISON. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Jacques, Aimé ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, Aimé, Jacques. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Centre aéré : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU.

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Non. Que moi ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Que toi Isabelle ? D'accord. Donc : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON et Isabelle DESCAMPS.

La commission Fêtes et Cérémonies. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER et Philippe SIMOENS. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Même ordre. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Fêtes et Cérémonies : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS et Isabelle DESCAMPS, Isabelle seule ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Nous allons passer à la partie Jeunesse – Associations et Cadre Social avec la commission Âges de la vie et Cantine. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Le même ordre. Liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Âges de la vie et Cantine : Mélanie DAZIN, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET et Isabelle DESCAMPS, Isabelle seule ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

La commission Sports-Associations et Culture. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE (*qui a demandé à être ajouté à la commission avant le vote*) et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

(*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Sports-Associations et Culture : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS et Aimé DUQUENNE.

Il nous reste la commission Finances ».

**Sabrina WATRELOT, Conseillère Municipale, prend la parole :**

« Olivier, est ce que je peux me rajouter à la commission Finances ? »

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui bien sûr, on ne l'a pas encore votée ! Je vous propose donc pour la liste 1 : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Sabrina WATRELOT et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Aimé, Jacques, Isabelle ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Aimé, Jacques, Isabelle. Donc liste 1 et liste 2 (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Finances : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Aimé DUQUENNE et Jacques DURIEU.

Voilà pour les commissions.

**Délibération 2020-30 :** Nous allons passer à l'Urbanisme et Travaux avec la délibération 30 concernant la Maison des Associations et sa mise aux normes accessibilité et sécurité. Dans le cadre des travaux de restructuration du centre-ville de Gruson, la phase une du chantier doit être réceptionnée courant janvier 2021. Pour rappel, la phase une de ce projet correspond à la construction d'un bâtiment desservant : un restaurant scolaire, une bibliothèque et une salle polyvalente. Le planning des travaux acté prévoit un démarrage de la phase deux, dès réception de la phase une. Pour rappel, la phase deux dudit projet correspond à : la réhabilitation et extension de la mairie actuelle, la réhabilitation de la salle polyvalente actuelle et la création d'une salle de réunions/polyvalente en lieu et place de la bibliothèque et de la salle des associations.

Afin de pouvoir démarrer dans les délais impartis cette phase deux, un travail de déménagement des services municipaux doit être entrepris dans les prochaines semaines. Après discussions et études, en lien avec notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et notre Architecte, et en collaboration avec les services de la ville, plusieurs solutions ont été envisagées pour relocaliser provisoirement l'accueil de la mairie : l'école Pasteur ou la nouvelle bibliothèque. Il est ressorti de ces débats, que la relocalisation provisoire aurait davantage d'intérêt au sein de la Maison des Associations, donc l'Ancien Presbytère.

Cette solution envisagée répond à plusieurs critères : rendre opérationnelles la bibliothèque et la salle polyvalente nouvellement créées dès la réception des travaux, ne pas perturber la vie de l'Ecole Pasteur en évitant d'utiliser l'ancien logement de fonction de l'école et le dortoir actuel, garder une centralité d'accueil et un espace connu des habitants, répondre aux engagements pris lors du vote de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en séance du Conseil en date du 29 juin 2019 dont vous avez la délibération en annexe, et enfin rendre la Maison des Associations conforme à la réglementation en vigueur au titre des Etablissements Recevant du Public, les ERP.

La réhabilitation de la Maison des Associations, devant être engagée rapidement et à minima afin de respecter les consignes de sécurité des pompiers notamment, a déjà fait l'objet d'un dépôt d'Autorisation de Travaux au titre des Etablissements Recevant du Public. L'instruction de cette Autorisation de Travaux est actuellement en cours.

Les travaux envisagés au Presbytère concernent donc une partie électricité, de la plomberie-chauffage, de la menuiserie intérieure et extérieure, de la maçonnerie, de la plâtrerie et de la peinture.

Pour réaliser ces travaux, notre Architecte a questionné les entreprises actuellement sur le chantier. Le retour des entreprises concernées, c'est-à-dire la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, la menuiserie alu, la menuiserie bois, la plâtrerie et la peinture, fait état d'un devis général d'environ 43 000 euros HT.

Avez-vous des questions sur cette réhabilitation du Presbytère ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? 3 personnes (Jacques DURIEU, Aimé DUQUENNE et Isabelle DESCAMPS). Qui est pour ? 12 mains levées. La délibération est approuvée à la majorité. Merci.

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« On avait une petite question par rapport à l'accès à l'étage pour les associations ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Pour l'instant nous allons remettre aux normes le bas et changer ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Non ce n'est pas ma question. Comment vont accéder les associations à leur stockage situé à l'étage ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, l'escalier sera toujours accessible ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Mais entrer dans la Mairie pour accéder à leurs locaux y compris aux heures de fermeture de la Mairie quand il y a des manifestations ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, nous n'avons pas le choix, il faudra bien aménager comme on le peut dans le cadre des travaux. Il y aura toujours ce couloir qui va séparer la Mairie du reste ; mais les associations auront toujours accès à leurs locaux sans souci. Pour sécuriser les accès, nous allons changer les portes et y mettre des serrures, pareil à l'étage. Nous ferons la même chose au niveau des prises et des interrupteurs pour que tout soit aux normes ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Il y avait aussi des problèmes au niveau du sol. Les planchers à l'étage ne sont pas en bon état ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« L'Architecte gère le projet mais Thierry peut peut-être plus en parler, Thierry ? ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Quelle était votre question sur les planchers ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Il y avait eu un diagnostic de fait par rapport à cet établissement qui était quand même assez alarmant sur son état de vétusté ».

**Aimé DUQUENNE, Conseiller municipal de l'opposition prend la parole :**

« Vous parlez d'électricité, c'est pareil, ça a le même âge, c'est ancien ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« En fait, on remet aux normes le bas en termes d'accessibilité selon les règles des Etablissements Recevant du Public. Nous avons d'ailleurs eu cet après-midi l'accord du service des pompiers puisque nous sommes passés en commission pour les travaux prévus. Et effectivement pour le haut, nous n'avons pas prévu de toucher au plancher, ni de faire quoique ce soit, et nous ne sommes pas tenus de le faire puisque nous sommes sur un établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie : le plancher étant à moins de 8 mètres de haut, il n'y a pas de souci particulier vis-à-vis des pompiers toujours. Maintenant si votre question est sur la vétusté proprement dite du plancher, nous n'avons pas prévu d'y faire quoi que ce soit aujourd'hui. Nous faisons le minimum en bas et sur l'étage, nous sommes tenus de remplacer les portes par des portes coupe-feu et de refaire l'électricité par un tableau qui sera dans le couloir de l'étage, et on remet une prise et un interrupteur pour raccorder l'éclairage de chaque local des associations. On ne touche pas à la toiture, au R+2 et autres ».

**Philippe SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole :**

« Et l'Architecte n'a pas attiré l'attention sur la vétusté du plancher ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Non. Je n'en ai pas connaissance ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, nous ferons attention à ce plancher ».

**Aimé DUQUENNE, Conseiller municipal de l'opposition reprend la parole :**

« C'est ce qui nous inquiète ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui d'accord ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« On n'a pas connaissance aujourd'hui d'une étude de vétusté s'il y en a eu une de fait. J'ai répondu à votre question ? ».

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson :**

« L'étude dont vous faite référence est celle de l'APAVE, réalisée en 2015 je pense. Il s'agit d'un diagnostic d'accessibilité du bâtiment sans rapport avec la solidité du bâti. Sur la solidité et la vétusté à proprement parlé du bâtiment, je ne pense pas avoir de document, sauf erreur de ma part ».



**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Nous allons vérifier ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Les travaux prévoient aussi l'accessibilité des handicapés à la fois sur plusieurs côtés du Presbytère de manière à ce que ce soit conforme aux Etablissements Recevant du Public y compris les handicapés qui auront leur accès tout autour du bâtiment ».

**Hélène HEROUER, Troisième Adjointe, prend la parole :**

« Et la création des sorties de secours qui n'existent pas aujourd'hui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui.

**Délibération 2020-31 :** Nous allons passer à la dernière délibération, la 31, concernant la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité et l'approbation du taux de reversement. La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, donc la TCFE, est régie par les articles L. 2333-2 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit d'une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité des particuliers et professionnels. La taxe est établie sur la base d'un barème sur lequel les collectivités locales ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

La Métropole Européenne de Lille perçoit cette taxe, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants qui n'adhèrent pas à un syndicat. La MEL peut reverser aux communes une fraction de cette taxe perçue sur leur territoire.

**(Problème de retransmission en direct sur Facebook).**

Ce n'est pas grave c'est pratiquement la fin, nous allons terminer.

Donc le Conseil Métropolitain a fixé par délibération le coefficient multiplicateur appliqué pour le calcul de la TCFE (coefficient de 8) ainsi que le taux de reversement aux communes de moins de 2 000 habitants.

Les élus de la MEL ont adopté cette délibération le 21 juillet dernier. Le taux de reversement de la TCFE aux communes, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, est identique au taux actuel, soit 99 %. Cette délibération ne sera applicable qu'après adoption de délibérations concordantes par les 27 communes concernées, dont Gruson fait partie. Afin de pouvoir bénéficier du reversement de 99% de la Taxe, il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer de manière concordante avec la délibération prise par la MEL.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées et une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie, la séance est levée à 21h22. Le prochain Conseil aura probablement lieu fin novembre, voire début décembre. Merci à tous ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (Isabelle DESCAMPS), **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Olivier TURPIN



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite aux convocations qui lui ont été faites et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date des convocations : 08 et 10/12/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés : Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

### DELIBERATION N° 2020-32 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

*Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :*

#### Introduction :

*Monsieur le Maire prend la parole :*

« Bonsoir à toutes et à tous ! Pour rappel, cette séance est diffusée en direct sur le Facebook de la Commune de Gruson, en espérant que cette fois-ci le son sera meilleur. N'hésitez pas à nous laisser des commentaires si ce n'est pas le cas, nous essaierons de rectifier.

La séance du Conseil Municipal de ce soir est organisée à huis clos pour une raison évidente de sécurité sanitaire.

Nous pouvons débiter la séance. Je constate que Jacques DURIEU est absent et a donné procuration à Aimé DUQUENNE, qui n'est pas encore arrivé ; mais il ne devrait pas tarder.

Pour commencer, il nous faut nommer la ou le secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? (*Madame DAZIN lève la main*) Mélanie ! Mélanie DAZIN est donc nommée secrétaire de séance.

Délibération 2020-20 : Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020. Vous avez tous reçu le procès-verbal par voie postale notamment ; avez-vous donc des remarques à formuler ou des modifications à apporter à ce procès-verbal. Non ? Très bien, nous allons alors passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 13 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

Délibération 2020-21 : Nous allons passer au point deux : la délibération 21. Il s'agit du rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public métropolitain de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport a été adopté par le Conseil Métropolitain en séance du 11 octobre 2019 après interrogation de la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux. Vous avez tous reçu le rapport en question ainsi que sa synthèse que je vais commenter. Nous pouvons y lire que l'eau est tarifée en moyenne à 3,91 € le m<sup>3</sup> et que la MEL a facturé environ 35 millions de m<sup>3</sup> en 2018 aux abonnés domestiques. Nous pouvons également y noter que des actions éco solidaires ont été mises en place, notamment à travers la mise à disposition des chèques eau destinés aux plus démunis, démarche associée à une sensibilisation de la maîtrise de l'eau de consommation. Nous pouvons également relever dans cette synthèse les événements majeurs ayant marqué 2018, page 16 par exemple : inauguration de la Maison mobile de l'eau à Wervicq en septembre 2018 ; validation par le Conseil Métropolitain du contrat d'objectifs et de performance entre la MEL et Sourcéo ; nouvelle amélioration du dispositif d'accompagnement des usagers avec l'octroi d'une dotation complémentaire annuelle aux chèques eau de 30% ; ILEO, le distributeur d'eau a obtenu la certification ISO 22 000 pour la sécurité alimentaire, la certification OHSAS 18 001 pour la maîtrise de la sécurité ainsi que le Label Engagé RSE ISO 26 000 pour sa responsabilité sociale.

Ce rapport vous a donc été présenté afin que vous en preniez simplement connaissance. Il n'y a pas de vote sur cette délibération qui est une délibération d'information.

Délibération 2020-22 : Le point suivant de l'ordre du jour n'implique pas, là encore, de vote. Il s'agit également d'une délibération d'information mais concernant ici le rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public métropolitain de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport a été également adopté par le Conseil

Métropolitain en séance du 11 octobre 2019 après interrogation de la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux. Je vais laisser la parole à Thierry MASQUELIER, qui va nous exposer le contenu de ce rapport ».

**Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Bonsoir à tous ! Concernant le rapport de synthèse annuel sur la prévention des déchets, il faut d'abord savoir que la Métropole Européenne de Lille dispose d'une double compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. (**Problème de micro**). Le nombre d'habitants collectés par la Métropole est de 1.156.326 habitants, c'est assez précis. Ce rapport étant fait en 2018, il n'y avait pas à l'époque la Communauté de Communes de la Haute-Deûle qui a rejoint la MEL depuis.

Il a été collecté 651.080 tonnes, ce qui représente 563 kilos par an et par habitant, dont 351 kilos par an et par habitant d'ordures ménagères et 155 kilos par an et par habitant d'encombrants, donc de déchets volumineux. Je vous donne ces chiffres par an et par habitant car je trouve qu'ils parlent plus. Ce qu'il faut retenir, c'est donc que l'on produit chacun 563 kilos de déchets par an sur la Métropole. La moyenne en France est de 568 kilos par an et par habitant, chiffre publié par l'ADEME ; nous sommes donc réellement dans la moyenne nationale.

La Métropole Européenne de Lille dispose de plusieurs outils de traitement : deux centres de valorisation (un centre de valorisation organique et un centre de valorisation énergétique, j'y reviendrai après), douze déchetteries fixes et 23 déchetteries mobiles sur l'ensemble du territoire de la Métropole, deux centres de tris et deux garages de véhicules de collectes.

Dans la collecte, les choses qui nous intéressent le plus c'est la pré collecte, c'est-à-dire les bacs (le reste on en a pas à Gruson), les bio déchets des cantines et des administrations (on en a pas encore mais c'est quelque chose sur lequel on va réfléchir), la collecte des déchets diffus spécifiques (c'est la camionnette qui vient sur notre parking une fois par mois), la collecte par benne de grande capacité (on l'a en ce moment avec la benne des déchets végétaux), la résorption des dépôts sauvages (la MEL intervient aussi pour collecter les dépôts sauvages le cas échéant), et la collecte des encombrants sur rendez-vous que vous connaissez à Gruson et qui est aussi en fonctionnement : ça représente quand même 94.365 appels sur un an.

Concernant les actions de prévention qui sont menées par la Métropole, il y a : le compostage individuel et collectif (une nouvelle mesure doit être lancée pour des mises à disposition de composteurs individuels (**Monsieur DUQUENNE arrive en cours de séance**)), même si sur ce sujet des mesures ont déjà été engagées. Il y a aussi l'opération « La Famille Zéro déchet », portée par la MEL ; cette opération a regroupé, pendant six mois, 340 familles environ qui se sont inscrits dans cette démarche, qui a entraîné 37% de réduction réelle des déchets. Il y a également, pour ce qui nous intéresse, les « repair café » ; nous allons nous appuyer sur la MEL pour essayer de développer un repair café à Gruson, dans quelques temps lorsque nous aurons des locaux accessibles.

Je reviens à la valorisation et aux outils de traitement des déchets. Nous avons deux centres de tris qui sont installés à Halluin et à Lille ; l'un avec une capacité de 100.000 tonne et l'autre de 60.000 tonne. Ce qui est à retenir : le taux de valorisation globale de ces centres de tris est de 80%, ce qui veut dire que dans ce qui rentre dans les centres de tris, donc qui est déjà pré trié par les habitants, on va en revaloriser 80%. C'est important car c'est un bon taux de valorisation en France ; c'est dans la moyenne. Ce qui veut dire que nous avons quand même 20%, soit de choses que nous n'arrivons pas à capter, soit d'erreurs de tris plus ou moins volontaires par les habitants.

Concernant le centre de valorisation organique : comme son nom l'indique, il a vocation à traiter l'ensemble des déchets végétaux. Sur la Métropole Européenne de Lille, on voit que sur sa capacité de 108.600 tonnes, seules 77.000 tonnes ont été reçues. Il est donc surdimensionné et en plus, il a été en panne de nombreuses fois ; ainsi, pratiquement la moitié des tonnages reçus a dû être détourné en 2018. Depuis, je pense que les choses se sont améliorées ; il y a même eu un changement de prestataire pour l'exploitation. Les choses s'améliorent, mais ce centre de valorisation organique a posé en 2018 de nombreux problèmes à la Métropole Européenne de Lille.

Concernant le centre de valorisation énergétique, c'est-à-dire un incinérateur : il est quasiment à 100% de sa capacité puisque sur ses 350.000 tonnes de capacité, il a traité 347.000 tonnes en 2018. L'incinérateur c'est aussi la production d'énergie à partir des fours.

Sur les flux et les indicateurs, page 8 de la synthèse, vous pouvez voir que sur l'ensemble des tonnages reçus par la MEL, nous sommes en diminution depuis 2014 : nous étions à 68.000 tonnes en 2014, pour 65.000 tonnes en 2018. Il y a quand même une prise de conscience entre 2014 et 2018 de la nécessité de réduire ses déchets ; le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas. Vous avez en dessous les petits cercles où l'on voit bien qu'on a encore 50% de déchets qui partent à l'incinérateur et 48% de déchets qui partent au centre de tris sur l'ensemble.

Vous avez un petit schéma avec la poubelle en dessous, qui vous permet de voir la composition d'une poubelle moyenne, après analyse faite, et les actions que nous pouvons menées ; il y a donc en évidence : 27% de déchets résiduels, ce sont les déchets qu'il faut absolument réduire car on ne peut pas les valoriser ; 9% d'autres plastiques recyclables ; et le gaspillage alimentaire qui représente 3% de notre poubelle. Nous avons tous un rôle à jouer afin de diminuer ces pourcentages.

Concernant l'évolution du gisement par flux, il n'y a pas de grosse variation mais plutôt une constance globale des évolutions entre les ordures ménagères et ce qui est recyclable.

J'ai préféré vous parler de l'évolution des tonnages sur la page 10 où l'on voit très bien que les déchets recyclables, c'est-à-dire les bios déchets, et les déchets recyclables représentent 33% de nos déchets globaux. Aujourd'hui en France, nous sommes plutôt à 37%. On a quand même une marge de progression à avoir sur ces déchets recyclables au sein de la Métropole

Européenne de Lille pour avancer vers une diminution de nos déchets résiduels et une augmentation de nos déchets recyclables, par un meilleur tri.

L'objectif qui a été fixé aujourd'hui est de 55% de déchets recyclés, nous ne sommes qu'à 33% en 2018 ; et 10% de réduction des déchets non recyclables. Ce sont des objectifs qui ont été fixés par les dernières réunions ministérielles sur les déchets.

En 2018, l'ensemble des déchets recyclables et non recyclables représentait avec les bios déchets 406.446 tonnes. Les gisements des déchetteries sont stables d'une année à l'autre : les déchetteries sont importantes dans le dispositif car ce sont les plus gros centres de tris ; la Métropole porte aujourd'hui son attention sur les déchetteries avec notamment les déchetteries mobiles que vous connaissez notamment à Chérens.

Sur les coûts, il y a d'abord un constat que l'on peut faire sur ce rapport : c'est qu'il y a plus de recettes que de dépenses. Cela s'explique par le fait que vous avez dans les recettes deux choses : la taxe d'ordures ménagères et les recettes de fonctionnement des entités comme Citéo, Ecosystème et autres qui subventionnent et rétrocèdent à la collectivité les écotaxes que vous payez quand vous achetez des produits. Ils viennent ainsi soutenir l'ensemble de la collecte et la MEL en touchant une partie.

En bas, vous avez les différents marchés avec notamment Plastic Omnium, Esterra, Triselec, et autres. A retenir que la collecte en elle-même coûte à la MEL 51 millions d'euros. La collecte des encombrants coûte à elle seule 6,5 millions d'euros. C'est pour cela que dès 2018, ils ont un peu diminué les collectes des encombrants. Il faut quand même se rendre compte que cela représente sur un an : 51,2 millions d'euros de coûts pour la MEL rien que pour son marché de collecte avec Esterra.

Les coûts par habitant, page 12, représentent 86 euros par an pour 1.160.000 habitants. Il s'agit de la somme des 45,57 euros pour les ordures ménagères à laquelle il faut ajouter tout ce qui est recyclable et les bios déchets. Retenez donc ce chiffre de 86 euros par an et par habitant.

La collecte des encombrants, par exemple, à elle seule coûte 24 euros par an et par habitant. C'est important les encombrants parce que c'est une collecte qui coûte extrêmement cher à la collectivité, surtout maintenant avec la mise en place de la collecte sur rendez-vous, ça coûte encore plus cher à la tonne collectée, forcément puisque beaucoup de moyens sont engagés.

Pour terminer, sur le métier des déchets, vous avez des coûts totaux et des coûts aidés. Le coût aidé qui est celui qui nous intéresse, le coût total nous importe moins, car il s'agit du coût réel pour chacun d'entre nous et pour la collectivité, est de 114,02 euros en 2018 par habitant pour la totalité des flux collectés avec une répartition comme suit : environ 34% pour le traitement et 45% pour la collecte qui coûte quasiment la moitié du coût total par habitant de la collecte des déchets.

Avez-vous des questions sur ce sujet, qui comme vous l'avez compris me touche particulièrement ? ».

***Monsieur le Maire reprend la parole :***

« Je crois que tu as tout dit Thierry ! Merci pour cet exposé. Nous sentons effectivement que le sujet te tient à cœur et encore merci.

Comme Aimé n'était pas là en début de séance, nous allons repasser au vote la première délibération, c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal. Aimé, tu sais que tu as la procuration de Jacques, donc tu as deux votes ! Alors, pour la première délibération, qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

**Délibération 2020-23 :** Nous allons maintenant passer aux affaires scolaires et extrascolaires avec la délibération 23. Suite au dernier centre aéré commun avec Bouvines, qui fut une réussite, nous souhaitons établir un partenariat avec la commune voisine afin de proposer un centre aéré commun pour les périodes de février, Pâques, été et automne ainsi que des mercredis récréatifs. Nous avons établi un projet de convention qui vous a été remis. J'apporte juste une petite modification sur l'article 3 car nous avons rajouté à la phrase « Il est convenu que la Commune de Bouvines s'engage à régler les dépenses de fonctionnement de l'ALSH au prorata du prix de revient supporté par la Commune de Gruson et ceci en rapport avec le nombre d'enfants inscrits à la semaine » les termes suivants : « et conformément au budget tel qu'il est cité dans l'article 1 ». Je vous demande donc de répondre favorablement à la demande de la commune de Bouvines en approuvant les conditions de partenariat de la convention et de m'autoriser à signer cette convention, qui permettra d'être reconnu auprès de la CAF et d'être éligible aux subventions. Avez-vous des questions sur cette convention avec Bouvines ? Non. Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. Merci. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Délibération 2020-24 :** Nous allons passer maintenant aux tarifs. Il s'agit des tarifs que nous allons appliquer pour le centre d'octobre. Je vous propose d'organiser l'accueil de loisirs du 19 au 30 octobre, de 9h à 17h ; avec une prestation de garderie le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30. Afin de bénéficier de la subvention de la CAF, les tarifs doivent être fixés en fonction du quotient familial aussi bien pour les enfants de Gruson-Bouvines que pour les extérieurs. Pour les grusonnois-bouvinois, nous nous sommes basés sur les tarifs du centre aéré de cet été, à part pour les deux premières tranches que nous avons réduites de cinq euros à la demande de Bouvines. Pour les extérieurs, les tarifs restent inchangés à ceux de cet été. Avez-vous des questions sur ces tarifs ? Non. Je vous propose donc de voter ces tarifs. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

**Délibération 2020-25 :** Pour ce qui est maintenant de l'encadrement : les effectifs et rémunérations ; en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID, que nous connaissons tous, il est nécessaire de créer des postes selon les contraintes sanitaires notamment. Je vous propose, pour le centre d'octobre, de recruter 4 animateurs non diplômés, 5

animateurs titulaires du BAFA, 1 directeur-adjoint et 1 directeur. Il s'agit là, bien sûr, d'un effectif maximal envisagé mais qui sera en adéquation avec le nombre d'enfants inscrits. Avez-vous des questions ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci

**Délibération 2020-26 :** Nous allons passer maintenant à la sécurité-citoyenneté avec le point 26 sur la prévention de la délinquance.

La Ville de Gruson souhaiterait s'inscrire dans une démarche de participation citoyenne. Même si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'Etat, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et des règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité de l'Etat ainsi que l'action d'une posture de vigilance face à des événements ou à des comportements inhabituels.

Le travail effectué quotidiennement par les policiers et les gendarmes a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale mobilisant notamment les élus et la population afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance et de développer ainsi une vigilance citoyenne. Le dispositif de participation citoyenne vient ainsi renforcer le lien entre les élus, la population et les forces de sécurité de l'Etat, et s'inscrit pleinement dans cette logique de partenariat et de proximité. Cette démarche vise à développer auprès des habitants une culture de la prévention et de la délinquance, à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population, et enfin à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Afin que cette démarche soit parfaitement comprise de l'Assemblée, je vous propose de visionner une vidéo transmise par la gendarmerie de Baisieux. (*Visionnage de la vidéo*).

Je vous précise qu'il s'agit là d'une première étape dans la mise en place de ce dispositif. Je vous propose d'inscrire officiellement la commune de Gruson dans le dispositif « participation citoyenne » et de signer le protocole avec la Préfecture du Nord et la gendarmerie. Vous avez eu le protocole en pièce jointe. Avez-vous des questions sur cette « participation citoyenne » ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? 1 personne (Jacques DURIEU). Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est approuvée à la majorité.

**Délibération 2020-27 :** Nous allons passer maintenant à la délibération 27. Nous devons désigner un membre pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Cette délibération fait suite à l'adoption en Conseil Métropolitain du 9 juillet 2020 portant création entre la MEL et ses communes membres d'une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, ou CLETC, a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité ayant optées pour la fiscalité professionnelle unique. Je reconnais que ceci n'est pas simple. Cette commission contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la Métropole pour une transparence et une neutralité des données financières.

Je vous propose de désigner comme représentant de notre Conseil, Philippe SIMOENS. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Nous allons tout de même procéder au vote à bulletin secret : (*Les bulletins de vote circulent*) vous mettez soit Philippe, soit un blanc (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). Nous allons procéder au dépouillement.

(*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 15 voix pour Philippe SIMOENS. Philippe SIMOENS est donc nommé représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

**Délibération 2020-28 :** Nous allons passer à la délibération suivante concernant la Commission Communale des Impôts Directs ou CCID et la désignation de ses membres. Je vous rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Elle est ainsi appelée à formuler son avis d'une part, sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation et d'autre part, sur les modifications des valeurs locatives consécutives au changement affectant les propriétés bâties et non bâties de la Commune. Dans les communes de 2000 habitants ou moins, la CCID est composée de 7 membres : Le Maire ou son Adjoint Délégué qui est Président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Aux termes de l'article 1650-2 du Code précité, les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de contribuables doit correspondre aux conditions exigées par le CGI, à savoir : être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission, et être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la Commune. La liste dressée par le Conseil Municipal doit donc comporter 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. Le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera ainsi 6 titulaires et 6 suppléants parmi les noms proposés. Je vous soumetts donc une liste de 24 commissaires. Isabelle, Aimé et Jacques veulent-ils faire partis de cette commission ? Tous les 3 ? Très bien. Je vous informe que l'ordre n'a pas d'importance puisque la liste finale sera tirée au sort par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Je vais donc vous énumérer les noms proposés sur la liste. (*Monsieur le Maire procède à la lecture à voix haute de la liste, nom par nom*). Avez-vous des questions sur cette liste ? Non. Je vous



propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

**Délibération 2020-29 :** Nous allons passer aux commissions municipales avec la délibération 29. Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumis. Ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et leur composition doit respecter le principe de représentation proportionnelle. En tant que Maire, je suis le Président en droit de toutes les commissions, et en cas d'absence, les commissions sont convoquées et présidées par un Vice-président qui sera élu lors de la première réunion.

Il appartient tout d'abord au Conseil de décider du nombre de commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chacune d'elle.

Je vous propose donc de créer en parallèle du Conseil d'Administration du CCAS, de la Commission d'Appel d'Offres et de la CCID, 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal. Ces 9 commissions sont classées selon 4 thématiques. La thématique 1 intitulée « Cadre de vie » regroupe les commissions suivantes : Urbanisme et Travaux – Sécurité et Mobilité – et Environnement. La thématique 2 intitulée « Communication » regroupe les commissions : Communication et Numérique – Centre aéré – et Fêtes et Cérémonies. La thématique 3 intitulée « Jeunesse, Associations et Cadre Social » regroupe les commissions suivantes : Âges de la vie et Cantine – Sports, Associations et Culture – et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont les membres ont déjà été désignés par la délibération 2020/018 en date du 30 juin 2020. Et enfin la thématique 4 intitulée « Finances » regroupant les commissions : Finances – la commission d'Appel d'Offres dont les membres ont également été désignés par la délibération 2020/019 en date du 30 juin 2020 – et la Commission Communale des Impôts Directs dont nous venons de dresser la liste des 24 personnes.

Après vous avoir présenté les 9 commissions, je vous propose maintenant que chaque commission comprenne 8 membres maximum ; chaque membre ne pouvant s'inscrire que dans 5 commissions maximum.

Avez-vous des questions ? Non. Je vous demande donc de passer au vote afin d'approuver la création de ces 9 commissions comportant chacune 8 membres maximum, chaque membre ne pouvant s'inscrire à plus de 5 commissions. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées plus une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité. Merci.

Nous allons passer maintenant à la désignation des membres de chacune des commissions. Je vous rappelle qu'au vu du rejet de la délibération 2020/015 en date du 30 juin 2020 portant sur le mode de désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ou des commissions municipales, les membres seront donc désignés par vote à bulletin secret.

La Loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, il appartient au Conseil Municipal de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'Assemblée délibérante. Je vous propose donc que pour chaque commission, nous ayons recours à un vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et d'attribuer les 8 sièges maximum pour chaque commission en fonction du nombre de listes en présence (**Les bulletins de vote circulent**).

Nous allons commencer par la première commission, la commission Urbanisme et Travaux. Je vous propose pour la première liste qui sera intitulée liste 1, les membres suivants : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? »

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui. Cette liste sera nommée liste 2. J'ai besoin de l'ordre des membres de cette liste ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Jacques, Aimé, Isabelle ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Jacques, Aimé, Isabelle. Liste 1 et liste 2, nous pouvons passer au vote. (**Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote**). (**Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin**) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Je vous épargne le calcul au plus fort reste, nous avons six élus de la liste 1 et deux élus de la liste 2.

Sont élus pour la commission Urbanisme et Travaux : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

Nous allons passer à la deuxième commission, la commission Sécurité et Mobilité. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET et Sabrina WATRELOT. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui la même chose ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**



« Les 3 dans le même ordre. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Comme tout à l'heure, six élus liste 1 et deux élus liste 2.

Sont élus pour la commission Sécurité et Mobilité : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

Troisième commission, la commission Environnement. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui la même chose ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Même ordre. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Environnement : Thierry MASQUELIER, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Jacques DURIEU et Aimé DUQUENNE.

La commission Communication et Numérique. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Jacques, Aimé ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, Jacques, Aimé. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Isabelle, Aimé, là on peut vous mettre tous les trois dans la commission. Est-ce que vous voulez être tous les trois dans la commission ?

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Non. Les deux premiers ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Sont donc élus pour la commission Communication et Numérique : Mélanie DAZIN, Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU.

La commission Centre aéré. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE et Thibault TISON. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Jacques, Aimé ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, Aimé, Jacques. Donc liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Centre aéré : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU.

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Non. Que moi ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Que toi Isabelle ? D'accord. Donc : Mélanie DAZIN, Philippe SIMOENS, Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON et Isabelle DESCAMPS.

La commission Fêtes et Cérémonies. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER et Philippe SIMOENS. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui. Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Même ordre. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Fêtes et Cérémonies : Mélanie DAZIN, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS et Isabelle DESCAMPS, Isabelle seule ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Nous allons passer à la partie Jeunesse – Associations et Cadre Social avec la commission Âges de la vie et Cantine. Je vous propose pour la liste 1 : Mélanie DAZIN, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Le même ordre. Liste 1 et liste 2. (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Âges de la vie et Cantine : Mélanie DAZIN, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Hélène HAVRET et Isabelle DESCAMPS, Isabelle seule ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

La commission Sports-Associations et Culture. Je vous propose pour la liste 1 : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE (*qui a demandé à être ajouté à la commission avant le vote*) et Hélène HAVRET. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Isabelle, Aimé, Jacques ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

(*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Sports-Associations et Culture : Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS et Aimé DUQUENNE.

Il nous reste la commission Finances ».

**Sabrina WATRELOT, Conseillère Municipale, prend la parole :**

« Olivier, est ce que je peux me rajouter à la commission Finances ? »

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui bien sûr, on ne l'a pas encore votée ! Je vous propose donc pour la liste 1 : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Sabrina WATRELOT et Valère CARETTE. Y a-t-il une deuxième liste ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« Oui, Aimé, Jacques, Isabelle ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Aimé, Jacques, Isabelle. Donc liste 1 et liste 2 (*Monsieur MASQUELIER se lève pour collecter les bulletins de vote*). (*Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin*) 12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont élus pour la commission Finances : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Aimé DUQUENNE et Jacques DURIEU.

Voilà pour les commissions.

**Délibération 2020-30 :** Nous allons passer à l'Urbanisme et Travaux avec la délibération 30 concernant la Maison des Associations et sa mise aux normes accessibilité et sécurité. Dans le cadre des travaux de restructuration du centre-ville de Gruson, la phase une du chantier doit être réceptionnée courant janvier 2021. Pour rappel, la phase une de ce projet correspond à la construction d'un bâtiment desservant : un restaurant scolaire, une bibliothèque et une salle polyvalente. Le planning des travaux acté prévoit un démarrage de la phase deux, dès réception de la phase une. Pour rappel, la phase deux dudit projet correspond à : la réhabilitation et extension de la mairie actuelle, la réhabilitation de la salle polyvalente actuelle et la création d'une salle de réunions/polyvalente en lieu et place de la bibliothèque et de la salle des associations.

Afin de pouvoir démarrer dans les délais impartis cette phase deux, un travail de déménagement des services municipaux doit être entrepris dans les prochaines semaines. Après discussions et études, en lien avec notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et notre Architecte, et en collaboration avec les services de la ville, plusieurs solutions ont été envisagées pour relocaliser provisoirement l'accueil de la mairie : l'école Pasteur ou la nouvelle bibliothèque. Il est ressorti de ces débats, que la relocalisation provisoire aurait davantage d'intérêt au sein de la Maison des Associations, donc l'Ancien Presbytère.

Cette solution envisagée répond à plusieurs critères : rendre opérationnelles la bibliothèque et la salle polyvalente nouvellement créées dès la réception des travaux, ne pas perturber la vie de l'Ecole Pasteur en évitant d'utiliser l'ancien logement de fonction de l'école et le dortoir actuel, garder une centralité d'accueil et un espace connu des habitants, répondre aux engagements pris lors du vote de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en séance du Conseil en date du 29 juin 2019 dont vous avez la délibération en annexe, et enfin rendre la Maison des Associations conforme à la réglementation en vigueur au titre des Etablissements Recevant du Public, les ERP.

La réhabilitation de la Maison des Associations, devant être engagée rapidement et à minima afin de respecter les consignes de sécurité des pompiers notamment, a déjà fait l'objet d'un dépôt d'Autorisation de Travaux au titre des Etablissements Recevant du Public. L'instruction de cette Autorisation de Travaux est actuellement en cours.

Les travaux envisagés au Presbytère concernent donc une partie électricité, de la plomberie-chauffage, de la menuiserie intérieure et extérieure, de la maçonnerie, de la plâtrerie et de la peinture.

Pour réaliser ces travaux, notre Architecte a questionné les entreprises actuellement sur le chantier. Le retour des entreprises concernées, c'est-à-dire la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, la menuiserie alu, la menuiserie bois, la plâtrerie et la peinture, fait état d'un devis général d'environ 43 000 euros HT.

Avez-vous des questions sur cette réhabilitation du Presbytère ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? 3 personnes (Jacques DURIEU, Aimé DUQUENNE et Isabelle DESCAMPS). Qui est pour ? 12 mains levées. La délibération est approuvée à la majorité. Merci.

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition prend la parole :**

« On avait une petite question par rapport à l'accès à l'étage pour les associations ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Pour l'instant nous allons remettre aux normes le bas et changer ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Non ce n'est pas ma question. Comment vont accéder les associations à leur stockage situé à l'étage ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, l'escalier sera toujours accessible ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Mais entrer dans la Mairie pour accéder à leurs locaux y compris aux heures de fermeture de la Mairie quand il y a des manifestations ? ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui, nous n'avons pas le choix, il faudra bien aménager comme on le peut dans le cadre des travaux. Il y aura toujours ce couloir qui va séparer la Mairie du reste ; mais les associations auront toujours accès à leurs locaux sans souci. Pour sécuriser les accès, nous allons changer les portes et y mettre des serrures, pareil à l'étage. Nous ferons la même chose au niveau des prises et des interrupteurs pour que tout soit aux normes ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Il y avait aussi des problèmes au niveau du sol. Les planchers à l'étage ne sont pas en bon état ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« L'Architecte gère le projet mais Thierry peut peut-être plus en parler, Thierry ? ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, prend la parole :**

« Quelle était votre question sur les planchers ? ».

**Isabelle DESCAMPS, Conseillère municipale de l'opposition reprend la parole :**

« Il y avait eu un diagnostic de fait par rapport à cet établissement qui était quand même assez alarmant sur son état de vétusté ».

**Aimé DUQUENNE, Conseiller municipal de l'opposition prend la parole :**

« Vous parlez d'électricité, c'est pareil, ça a le même âge, c'est ancien ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« En fait, on remet aux normes le bas en termes d'accessibilité selon les règles des Etablissements Recevant du Public. Nous avons d'ailleurs eu cet après-midi l'accord du service des pompiers puisque nous sommes passés en commission pour les travaux prévus. Et effectivement pour le haut, nous n'avons pas prévu de toucher au plancher, ni de faire quoique ce soit, et nous ne sommes pas tenus de le faire puisque nous sommes sur un établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie : le plancher étant à moins de 8 mètres de haut, il n'y a pas de souci particulier vis-à-vis des pompiers toujours. Maintenant si votre question est sur la vétusté proprement dite du plancher, nous n'avons pas prévu d'y faire quoi que ce soit aujourd'hui. Nous faisons le minimum en bas et sur l'étage, nous sommes tenus de remplacer les portes par des portes coupe-feu et de refaire l'électricité par un tableau qui sera dans le couloir de l'étage, et on remet une prise et un interrupteur pour raccorder l'éclairage de chaque local des associations. On ne touche pas à la toiture, au R+2 et autres ».

**Philippe SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole :**

« Et l'Architecte n'a pas attiré l'attention sur la vétusté du plancher ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Non. Je n'en ai pas connaissance ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Isabelle, nous ferons attention à ce plancher ».

**Aimé DUQUENNE, Conseiller municipal de l'opposition reprend la parole :**

« C'est ce qui nous inquiète ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui d'accord ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« On n'a pas connaissance aujourd'hui d'une étude de vétusté s'il y en a eu une de fait. J'ai répondu à votre question ? ».

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson :**

« L'étude dont vous faite référence est celle de l'APAVE, réalisée en 2015 je pense. Il s'agit d'un diagnostic d'accessibilité du bâtiment sans rapport avec la solidité du bâti. Sur la solidité et la vétusté à proprement parlé du bâtiment, je ne pense pas avoir de document, sauf erreur de ma part ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Nous allons vérifier ».

**Thierry MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole :**

« Les travaux prévoient aussi l'accessibilité des handicapés à la fois sur plusieurs côtés du Presbytère de manière à ce que ce soit conforme aux Etablissements Recevant du Public y compris les handicapés qui auront leur accès tout autour du bâtiment ».

**Hélène HEROUER, Troisième Adjointe, prend la parole :**

« Et la création des sorties de secours qui n'existent pas aujourd'hui ».

**Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Oui.

**Délibération 2020-31 :** Nous allons passer à la dernière délibération, la 31, concernant la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité et l'approbation du taux de reversement. La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, donc la TCFE, est régie par les articles L. 2333-2 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit d'une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité des particuliers et professionnels. La taxe est établie sur la base d'un barème sur lequel les collectivités locales ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

La Métropole Européenne de Lille perçoit cette taxe, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants qui n'adhèrent pas à un syndicat. La MEL peut reverser aux communes une fraction de cette taxe perçue sur leur territoire.

**(Problème de retransmission en direct sur Facebook).**

Ce n'est pas grave c'est pratiquement la fin, nous allons terminer.

Donc le Conseil Métropolitain a fixé par délibération le coefficient multiplicateur appliqué pour le calcul de la TCFE (coefficient de 8) ainsi que le taux de reversement aux communes de moins de 2 000 habitants.

Les élus de la MEL ont adopté cette délibération le 21 juillet dernier. Le taux de reversement de la TCFE aux communes, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, est identique au taux actuel, soit 99 %. Cette délibération ne sera applicable qu'après adoption de délibérations concordantes par les 27 communes concernées, dont Gruson fait partie. Afin de pouvoir bénéficier du reversement de 99% de la Taxe, il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer de manière concordante avec la délibération prise par la MEL.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées et une procuration pour. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie, la séance est levée à 21h22. Le prochain Conseil aura probablement lieu fin novembre, voire début décembre. Merci à tous ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (Isabelle DESCAMPS), **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Olivier TURPIN

